



HAL
open science

S'émanciper pour les papiers? Parenté et régularisation d'une femme immigrée à Paris

Frederique Fogel

► **To cite this version:**

Frederique Fogel. S'émanciper pour les papiers? Parenté et régularisation d'une femme immigrée à Paris. 2019. halshs-01971786

HAL Id: halshs-01971786

<https://shs.hal.science/halshs-01971786>

Preprint submitted on 7 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fogel
Frédérique
Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative
CNRS – UP Nanterre
frederique.fogel@cnrs.fr

S'émanciper pour les papiers ? Parenté et régularisation d'une femme immigrée à Paris.

Sur les terrains de nos ethnographies, il nous arrive de rencontrer des personnes dont l'histoire de vie, la subjectivité, l'agir, apparaissent comme particulièrement pertinentes à l'égard d'une certaine problématique. C'est ici le cas d'Alice, indienne, contrainte de suivre en exil son époux Arno qui fuit la violence d'un conflit politique. Leur fille les accompagne. Vivant en famille à Paris, déboutée de l'asile et sans papiers, Alice demande un titre de séjour pour maladie. Ce faisant, elle sort (un temps) de son rôle familial et de sa condition administrative corrélative pour obtenir sa régularisation. Par cet acte d'*empowerment*, elle s'émancipe (un temps) d'un système de statut et de relation fondé sur la parenté. S'émancipe-t-elle pour obtenir des papiers ? Obtenir des papiers nécessite-t-il de s'émanciper ? L'acte est complexe. Sans prendre la partie pour le tout mais pour rendre perceptible une importante variabilité, la question devient : comment analyser, en anthropologue, une action de ce type, par laquelle la personne fait jouer subjectivité, capabilité, rapport à l'institution ?

Femme, migrante, sans papiers

Décider d'entreprendre une telle démarche, la mettre en œuvre, la revendiquer, c'est s'affirmer face à l'administration française. Mais aussi face à ses proches, dans l'espace familial, et accéder à une position singulière, souvent en contradiction avec les usages et les normes, privées et publiques, dans lesquelles on a vécu jusque là, que l'on a valorisées et transmises à ses enfants. C'est remettre en question le cadre, les liens, les relations de parenté dont on dispose de par son capital social et culturel, son habitus. C'est aussi, en utilisant certaines dispositions juridico-réglementaires, se conformer aux normes sociales françaises (réelles ou supposées), dans un geste aux conséquences variables et variées.

Ce cas d'étude me donne l'occasion de proposer, sur un mode expérimental, plusieurs approches d'un événement dans un parcours de vie. En plan large, il s'agit de contribuer à la réflexion sur les faits féminins d'émancipation en migration. En plan resserré, l'acte en lui-même est considéré dans sa dimension subjective par rapport aux relations de parenté. En

regard des faits empiriquement relevés, ces deux plans s'entrecroisent et interagissent dans une forme narrative non entièrement chronologique.

Afin de restituer cette complexité, je fais le choix d'une économie textuelle particulière. En axant cet essai sur les gestes et les paroles d'une seule actrice (et de ses proches), je situe ma proposition hors du champ de la comparaison, outil heuristique majeur de l'anthropologie. Non pas que cette séquence du parcours d'Alice soit incomparable en soi : de nombreuses migrantes sont amenées, dans certaines conditions, à franchir certaines frontières socio-culturelles par des actes d'*empowerment*. Mais il s'agit ici d'analyser des actes dans leurs confrontations à des systèmes normatifs (système familial, système juridico-administratif), pour en approcher la subjectivité, et d'émettre quelques propositions tout en laissant ouverte la possibilité d'interprétations plurielles, voire contradictoires. Dans la même intention, je ne dresse pas l'état des lieux bibliographique sur les étrangers et les étrangères en situation administrative irrégulière, ni sur les modalités de la régularisation pour raison de santé dans la loi française et dans les pratiques. Enfin, s'il m'était donné de prendre le pragmatisme au pied de la lettre, je dirais qu'il s'agit, en effet, de considérer que l'acte d'Alice relève simplement de l'adaptation au réel, indispensable aux sans papiers pour survivre dans la condition qui leur est faite.

Voici donc l'histoire d'Alice, dans une version composée principalement à partir des discussions commencées dans une salle d'attente de la Préfecture (lorsque le couple demandait le statut de réfugié.e) et poursuivies au fil des démarches. Des éléments biographiques supplémentaires m'ont été donnés par son époux, par sa fille ; d'autres relevés en dialoguant avec l'avocate qui a représenté le couple devant la Cour nationale du droit d'asile.

Au guichet de la préfecture, Alice s'est toujours montrée extrêmement discrète, restant au second plan derrière son époux, faisant assaut de sourires tristes plus que de déclarations. Le moment rituel où l'employé.e s'adressait directement à elle pour tester son niveau linguistique sous couvert de vérifier quelques données factuelles était pénible pour tout le monde : « Dites-moi Madame, en quelle année êtes-vous arrivée à Paris ? » ou bien « Vous avez des enfants ? » ou encore « En quelle classe est votre fille ? » Alice continuait bravement à sourire tout en essayant de se concentrer, de trouver *la bonne réponse* dans les yeux de son époux ou dans les miens, et tentait un essai (sa date de naissance, l'âge de sa fille, l'adresse de l'hôtel social où la famille résidait..., autant de réponses vraisemblables). Essai pas toujours réussi, pas nécessairement transformé... vers l'employé.e au visage fermé, presque neutre, ou navré.

Temps délicat de silence de part et d'autre du guichet, qui prenait fin au grand soulagement de toutes et de tous lorsque l'employé.e décidait de répondre en commentant (« non Madame, pas votre date de naissance, l'année de votre arrivée... »), en la remerciant pour ses efforts, en lui conseillant de continuer d'apprendre le français, « c'est quand même utile ». La panique qui s'emparait d'Alice quand elle était directement sollicitée se reproduisait, à son grand désespoir. Elle me disait qu'elle avait honte, qu'elle connaissait les bonnes réponses, bien sûr (personne n'en doutait), mais que, sur le moment, ce n'était pas ça qui venait...

Quelque chose a changé au guichet lorsqu'Alice a décidé de déposer sa demande d'accès au séjour pour raison de santé. Bien sûr, elle avait encore besoin d'aide pour se faire comprendre, et sa fille continuait d'assurer la traduction pour le plus difficile à dire (les « questions de fond », quand l'employé.e la sollicitait en se tournant vers elle). Mais Alice ne se cachait plus derrière personne : pour les interlocutions de base, les salutations, la formulation de sa demande, pour exposer sa situation familiale et personnelle, elle trouvait ses mots, ses expressions, en français compréhensible.

À propos de ce changement, une question se pose qui sous-tend toute discussion sur la notion et la pratique de l'*empowerment* : le changement unanimement qualifié de positif du comportement d'Alice au guichet est-il un effet de sa décision d'entreprendre cette démarche personnelle ? Autrement dit, cette démarche est-elle, en elle-même libératrice, désinhibitrice sur le plan personnel et sur le plan social ? Ou bien, à l'inverse, est-ce parce qu'elle se sentait déjà plus à l'aise (dans sa vie d'immigrée à Paris) qu'elle a trouvé la motivation, la force, le courage de se lancer dans cette démarche ? J'ai présenté autrement et ailleurs (Fogel, 2015 et Fogel, sous presse) l'histoire de cette famille en suivant pas à pas leur carrière administrative, en rendant compte des relations et des ruptures entre les situations administratives respectives de l'époux et de l'épouse, pour montrer notamment comment les lois et réglementations françaises en matière d'accès au séjour des personnes étrangères considèrent arbitrairement et alternativement l'individu, le couple et/ou la famille comme l'unité pertinente du point de vue social. Dans certains épisodes, la vie administrative d'Arno est totalement indépendante de l'existence-même de ses liens de parenté ; tandis que dans d'autres, elle dépend de manière très étroite, quasi absolue, de son statut de père et de sa situation matrimoniale. Du point de vue administratif, les statuts d'épouse et de mère reviennent comme les motifs principaux de la situation d'Alice. Envisager sa situation en partant de sa démarche personnelle fondée sur son état de santé rend possible une autre approche.

Une histoire de vie

Je n'ai pas tenté de transcrire exactement les paroles d'Alice : pour rendre l'écrit fluide, il aurait fallu choisir un niveau linguistique stable qui ne correspond pas à ses capacités ni à sa manière de s'exprimer. Elle a découvert la langue française à son arrivée en France, elle a suivi plusieurs sessions d'enseignement et obtenu les certificats exigés par l'administration (Diplôme initial de langue française, premiers niveaux du Diplôme d'études en langue française). De langue maternelle hindi, scolarisée en anglais jusqu'au collège, elle pratiquait cette langue en version basique au quotidien, ce qui lui permet de s'exprimer à Paris quand elle ne trouve pas ses mots en français. Il aurait fallu également indiquer systématiquement le contexte d'élocution, car la parole au guichet diffère souvent de toute autre, dans la forme et dans le message. Et établir une chronologie de ses propos, les distinguer et les mettre en relation selon la période à laquelle ils ont été énoncés, au fil de nos discussions, sur plusieurs années. Le texte ci-dessous conserve donc un aspect « patchwork », hétérogène, non lissé. D'une certaine manière, c'est Alice qui parle et donne son avis — je ne l'interromps que très rarement.

Alice est née à Mumbai au début des années 70. Au milieu des années 90, elle épouse Arno, de quelques années son aîné, c'est une union arrangée entre parents lointains. Elle ne souhaite pas donner son avis sur le mariage arrangé. Pas en général. Pour elle, elle considère que ça a marché. En Inde, on se marie d'abord, on tombe amoureux après. Ou pas. Elle est heureuse avec son mari. Ils ont une fille, Sophie. Ils vivent dans une grande maison près de celle des parents d'Alice. Elle consacre presque tout son temps à ses proches, son mari et sa fille, d'abord, ses parents, ensuite. Elle est au service de sa famille. Sa vie matérielle est confortable, elle ne manque de rien. Son mari est commerçant, il gagne très correctement leur vie. Elle a de la chance, elle est gâtée.

Tout devait bien se passer, et puis... les problèmes d'Arno les obligent à partir. Il est en danger, elle a peur pour lui. C'est la première fois qu'elle le sent faible, vulnérable. Arno a déjà rêvé de vivre ailleurs, il a fait une courte tentative en Europe quand il était étudiant. Alice, elle, était très bien chez elle, elle n'avait aucune envie de quitter son pays. Arno s'occupe de tout pour préparer le départ, c'est son rôle de chef de famille. Elle ne pose pas de question, elle ne prend aucune initiative. Bien sûr, elle serait contente de connaître la France, mais comme touriste, pas pour y vivre. Et d'ailleurs, les visas qu'ils obtiennent sont « de tourisme »... En y repensant, elle dit qu'elle était naïve. Il fallait échapper aux problèmes d'Arno, mais elle n'a jamais pensé au temps qu'il faudrait passer ailleurs : des mois ? Des années ? Elle n'y a pas réfléchi. Et puis tout semblait assez facile. Les passeports, les visas,

les billets d'avion. Même si les visas étaient italiens... L'important, c'est d'arriver en Europe. Et puis l'Italie, c'est tout près de la France.

Automne 2006. C'est son premier voyage hors du pays natal. L'avion, le train, l'arrivée à Paris. Se déclarer « demandeurs d'asile », être pris en charge par les services sociaux... Des années plus tard, Alice continue à dire qu'ils n'avaient pas le choix, que c'était la seule manière de faire : comme tout cela existe en France, c'est normal, ça doit marcher comme ça. Ce qui la trouble, c'est la différence entre sa vie aisée, son statut en Inde et sa condition en France : ici, elle est obligée de demander. En Inde, elle ne dépend pas des services sociaux, elle ne demande pas d'aide, elle ne va pas dans des hôpitaux gratuits, elle ne demande pas l'aumône, elle n'est pas pauvre. En Inde, elle n'attendrait jamais dans le couloir d'une administration pendant des heures, ce n'est pas la place d'une femme, ce n'est pas sa place, si elle en avait besoin, elle paierait quelqu'un qui le ferait à sa place. Ce qui la trouble aussi, c'est de partager cette salle d'attente à la préfecture avec d'autres personnes étrangères, des Africains, des Noirs, des Tziganes... Toutes et tous demandeurs d'asile, comme elle. Elle ne se sent jamais à l'aise dans cette proximité. Elle dit qu'elle n'a jamais rencontré de Noirs auparavant, pas de Blancs non plus d'ailleurs. Elle insiste sur le malaise qu'elle ressent à être une étrangère, dans la rue, dans les magasins. Elle voudrait que la couleur de sa peau ne soit pas remarquée. Elle se sent jugée, dévalorisée. Elle hésite à ne porter que des vêtements indiens, sauf pour la visite familiale au temple le dimanche. En semaine, elle mélange des pièces de là-bas et d'ici, un pantalon de sport noir, sorte d'uniforme unisexe dans le monde entier et une longue étole multicolore. Elle continue à dessiner le point rouge sur son front. Elle se demande ce que les Français pensent des Indiens. Ce qu'elle aime par-dessus tout, c'est se promener en famille dans les sites touristiques et les grands magasins, sortir en touriste.

Son époux prend des contacts et travaille (dans des restaurants indiens), leur fille va à l'école, Alice reste à la maison. Pendant plusieurs années, une chambre dans un hôtel social où sont hébergées une quarantaine de familles étrangères en situation administrative précaire ou juste stabilisée. Une pièce d'environ douze mètres carrés, avec deux lits disposés le long de deux murs laissant un étroit passage au milieu, et un coin-cuisine-toilettes devant la fenêtre, le tout très encombré de valises et de sacs contenant des provisions. Alice a besoin de voir chez elle l'abondance en vêtements et en nourritures : elle dit que ce sont les seules choses qu'elle peut contrôler. Elle cuisine indien, regarde des feuilletons indiens. Elle communique avec sa famille en Inde par Skype en prenant soin de cadrer l'image sur un aspect présentable de son

chez-soi. La famille ne reçoit pas de visite (c'est en principe interdit dans ces établissements) à part l'assistante sociale et moi.

Alice ne sort jamais seule, même dans le quartier. Sa fille l'accompagne au cours de français, dans les commerces ethniques près de la Gare du Nord, dans les services sociaux, dans les associations caritatives pour l'aide alimentaire. Elles y prennent des produits de base, Alice ne saurait pas quoi faire des plats français. Au début, elle goûtait la nourriture française, elle essayait. Mais elle a très vite arrêté parce qu'elle n'aime pas et qu'elle ne veut pas changer de goût. Et son rôle est de nourrir sa famille avec de la nourriture indienne. C'est le plus important. Préparer à manger lui fait plaisir, la reconforte. Elle se plaint du manque de place dans leur chambre, elle voudrait une vraie cuisine. Heureusement que son époux et leur fille la félicitent constamment pour ses talents de cuisinière. Ils savent la soutenir, la consoler. Et puis ils rêvent ensemble de la maison qu'ils habiteront bientôt. D'abord les papiers, et ensuite la maison.

Pendant la première année de séjour à Paris, Alice pense que leur situation va s'arranger, qu'ils vont obtenir des papiers en tant que réfugiés. Rapidement, elle dit que sa famille lui manque, ses parents, ses frères, ses sœurs. Elle est triste de ne pas pouvoir participer aux fêtes de naissance de ses neveux et nièces. Elle aussi voudrait un autre enfant, un enfant qui naîtrait à Paris, qui serait français [idée très répandue mais fautive, l'enfant né en France de parents étrangers ne devenant français, sur déclaration, qu'à ses treize ans. En attendant, le parent sans papiers est en principe protégé de l'expulsion]. Elle imagine que tous leurs problèmes seraient résolus par cette naissance. Le couple essaie d'avoir un enfant depuis plusieurs années. Ce n'est pas plus facile à Paris. Alice voudrait aller voir sa famille. Elle ne sait pas puis ne comprend pas que ce voyage lui serait impossible en tant que réfugiée. Elle espère. Elle déprime. Elle souffre d'une maladie chronique pour laquelle elle consulte à l'hôpital. Elle prend des médicaments. Il faudrait qu'elle contrôle son alimentation, qu'elle supprime certains aliments, elle n'y arrive pas. Elle a moins d'enthousiasme pour suivre les cours de français, elle ne progresse plus.

Près d'un an et demi après leur arrivée, leur demande d'asile est rejetée. Ils sont désormais sans papiers. Du point de vue juridico-administratif, à cette époque (2008), la seule solution est d'atteindre dix années de présence prouvée pour obtenir une « admission exceptionnelle au séjour ». Il resterait donc huit ans d'attente... Alice ne veut pas en discuter, elle est persuadée qu'ils trouveront une solution, qu'ils auront de la chance, elle reste optimiste tandis que son époux accuse le coup, ce dont elle s'étonne. Parents d'une enfant mineure, ils continuent d'être aidés par les services sociaux. Alice poursuit ses activités, dans son rôle de

mère et d'épouse. Sa maladie ne progresse pas : elle y voit le signe d'une possibilité de grossesse. Elle convainc son époux et le couple commence une démarche à l'hôpital pour intégrer un programme de procréation médicalement assistée. Leur non-statut de sans papiers n'est apparemment pas un obstacle insurmontable. Alice retrouve de l'énergie : elle se projette totalement dans cette possibilité de nouvelle maternité, elle se sent revivre comme mère, elle dit comme c'est important pour elle, pour son époux, pour sa fille qu'elle ne voudrait pas voir grandir toute seule. Très vite, elle associe cette démarche concrète à l'évolution de leur situation administrative : faire naître un enfant en France permettrait leur régularisation. Elle se sent active, responsable, porteuse du projet familial. De son point de vue, peu importent les raisons médicales de l'infertilité constatée et vécue jusque-là, elle sera bientôt enceinte, elle mettra au monde leur deuxième enfant, et tous les problèmes seront résolus, grâce à elle. Après plusieurs mois de suivi hospitalier, il s'avère que la PMA n'est pas réalisable. Alice est effondrée. Elle déprime, sa maladie chronique se complique.

Pendant les années qui suivent et n'apportent aucun changement de situation, Alice alterne les périodes d'espoir et de désespoir, d'énergie et de repli sur soi. Elle fréquente quelques femmes indiennes, françaises, elle travaille quelques heures non déclarées dans la garde d'enfants et le ménage. Elle attend. Elle encourage sa fille à bien travailler à l'école pour faire de bonnes études, pour qu'un bon métier permette sa naturalisation et apporte donc la solution pour ses parents. Elle devient très attentive aux histoires de régularisation, collectionne les récits des celles et ceux qui ont eu de la chance, qui ont obtenu leurs papiers avant les dix ans exigés par la loi. Elle ne s'intéresse pas aux détails des démarches administratives et juridiques mais à la réussite des démarches personnelles.

Au fil des mois et des années, sa condition de sans papiers l'exaspère. Elle dit, elle répète qu'elle ne s'y attendait pas, qu'elle ne savait pas : si elle avait su ou même soupçonné..., elle n'aurait jamais quitté sa vie là-bas, elle n'aurait pas émigré. Elle se sent complètement déphasée par rapport à ses parents, à ses frères et sœurs auxquels elle ne peut pas raconter la réalité de sa vie parisienne. Personne, dit-elle, ne pourrait comprendre que nous restions dans un pays où notre situation est bien inférieure à notre statut. Elle ne peut rien partager avec eux de ce manque continu de moyens. Elle ne peut rien présenter de la réussite que celles et ceux qui n'ont pas émigré associent à l'émigration. Elle a honte. Plus le temps passe, plus l'attente se prolonge, plus l'incertitude lui pèse. Elle ne peut pas répondre autre chose que « bientôt » à la question réitérée par leurs proches : « Quand venez-vous ? » Elle ne sait pas : c'est ce qui lui donne ce sentiment d'impuissance. Elle ne sait pas ce qui va advenir, dans combien de temps elle sera avec son époux et sa fille enfin libre : elle veut retrouver la

possibilité de voyager, la liberté de circuler, pour aller rendre visite à ses proches, en Inde. Elle se sent en déséquilibre, entre deux mondes, entre deux familles. Elle considère comme un devoir personnel de faire le lien entre sa famille ici et sa famille là-bas. C'est précisément ce qui motive sa décision.

Au bout de quatre ans de présence, Alice décide de demander un titre de séjour au motif de cette maladie chronique pour laquelle elle est suivie à l'hôpital. Elle ne connaît personne qui ait obtenu une telle carte mais elle a entendu des histoires, elle sait que ça existe, que c'est possible. Pour cette démarche, elle a besoin de son époux et de sa fille, de leur accord, de leur aide, de leur accompagnement. Son époux doit l'autoriser à utiliser son passeport ; sa fille lui facilitera, comme toujours, les échanges au guichet de la préfecture. Elle dit qu'ils ont été surpris de sa décision, qu'ils ne s'y attendaient pas, qu'ils n'auraient jamais imaginé qu'elle pourrait faire une chose pareille. Elle n'imaginait pas non plus qu'elle en serait capable. Jusque-là, sa maladie s'ajoutait aux nombreuses causes de malaise, aux raisons qui faisaient qu'elle ne s'habitait pas à sa vie à Paris, sans papiers, dans la pauvreté, sans projet. Elle répétait qu'elle n'avait pas choisi de partir, qu'elle avait dû suivre son époux, qu'elle n'était là que pour lui et pour leur fille, que si ils étaient heureux ici, elle ne l'était pas et ne le serait jamais. Maintenant, elle veut que cette maladie serve à quelque chose : elle va obtenir un titre de séjour, sortir de sa condition de sans papiers, voyager, rendre visite à ses proches. Quand elle sera régularisée, son époux demandera un titre en tant qu'accompagnant de malade. Elle n'est pas égoïste, elle ne fait pas ça seulement pour elle, elle a trouvé la solution pour son époux, pour sa famille.

Les faits lui donneront raison, mais pas complètement et pas immédiatement. La demande d'Alice pour raison médicale est examinée et rejetée par le préfet, puis réexaminée au Tribunal administratif qui oblige le préfet à lui accorder le droit au séjour : elle obtient donc une carte provisoire pour soins et prépare son départ pour revoir sa famille en Inde après cinq ans d'absence. Elle voyagera seule : Arno est toujours en situation administrative irrégulière et, pour que Sophie obtienne un document de circulation, il faudrait que l'un de ses parents détienne une carte de séjour annuelle d'un autre type. Alice est à la fois paniquée à l'idée de prendre l'avion seule, elle qui prétend ne pas savoir s'orienter dans le métro parisien, et totalement galvanisée par la réalisation de son projet. Elle part comme représentante de sa propre famille, avec les cadeaux rituels de l'émigrée qui a réussi. Tout se passe bien. Lorsqu'elle revient, heureuse, elle plonge à nouveau dans les difficultés : le préfet a fait appel contre la décision du Tribunal, qui a renversé sa décision, il faut donc aller en appel. Pendant ce temps, Arno est contrôlé par la police : sujet d'une mesure préfectorale d'éloignement

(Obligation de Quitter le Territoire Français), il doit lui aussi s'adresser au Tribunal administratif. Les deux époux se trouvent engagés individuellement dans deux démarches parallèles où les arguments familiaux sont importants, mais pas déterminants. Alice et Arno n'obtiendront des titres de séjour au motif de leur Vie privée et familiale qu'en 2013, selon les termes de la nouvelle circulaire Valls (voir les détails in Fogel, 2015, *op. cit.*), et leurs titres sont renouvelés depuis lors. Arrivée en France avant ses treize ans, Sophie obtiendra de droit son titre de séjour VPF à ses dix-huit ans, peu après la régularisation de ses parents (*ibidem*).

Une subjectivité

Revenons sur les intentions d'Alice pour résumer l'évolution de sa subjectivité en tant que femme migrante, étrangère immigrée. On s'en souvient : au départ, quitter l'Inde pour la France n'était pas son projet. Rien ne lui appartenait en propre dans cette aventure. Elle n'avait pas le choix. Épouse, elle suivait son époux. Mère, elle accompagnait sa fille et veillait au maintien de l'unité familiale. Demandeuse d'asile puis déboutée, elle devient étrangère en situation administrative irrégulière à Paris. Elle vit concrètement le déclassement social, le racisme, l'ostracisme. Elle est immobilisée par cette absence de statut, elle ne peut pas franchir de frontière, sauf à décider de rentrer définitivement en Inde. Ce qu'elle envisagerait volontiers pour elle-même mais qu'elle ne peut pas partager avec son époux et leur fille.

Sa réflexion place toujours une personne comme porteuse du projet familial : elle-même par une grossesse avec projection sur l'enfant à venir, Sophie quand elle sera intégrée et française, puis à nouveau elle-même par sa maladie. De par les raisons à l'origine de l'émigration et la logique du projet familial, de par les conditions juridiques et administratives de l'accès au séjour des étrangers en France, elle ne parvient pas à statuer sur l'orientation des démarches : légalement, et dans le processus, chaque demande est individuelle, comme le titre de séjour est individuel, mais les arguments avancés s'appuient sur des motifs relationnels, comme son statut d'épouse et de mère. C'est *in fine* ce dernier statut qui permettra sa régularisation (circulaire Valls, cinq ans de présence, parent d'enfant scolarisé).

Cependant, pour avancer (ou en avoir l'impression), Alice se fonde sur un état individuel et le transforme en argument juridique. Par deux fois, elle considère que son corps pourrait fournir la solution à sa condition sociale : par la procréation médicalement assistée, elle pourrait devenir mère à nouveau et progresser vers la régularisation (peu importe ici que cette voie ne soit pas aussi directe qu'elle l'imagine) ; par la reconnaissance de sa maladie chronique, elle obtient un titre de séjour. Si la grossesse est, un temps, le projet de son couple, elle s'y projette pour elle-même, à titre subjectif, son corps devenant le *medium* à travers lequel

l'intégration légale, et partant, sociale, se réaliserait. Sa demande de titre de séjour pour maladie peut s'interpréter sur la même base, dans une première phase : son corps malade devient l'instrument de sa propre régularisation et, à terme, du projet familial d'installation légale en migration. Ce faisant, elle intervient, elle agit sur la maladie qu'elle rendait responsable de sa faiblesse physique et sociale, de ses difficultés à apprendre le français, à se déplacer dans la ville, de son manque d'initiatives, de sa dépendance vis-à-vis de son époux et de sa fille. Elle transforme sa souffrance en élément positif. Elle prend la main. Elle entame une démarche qui suppose et encourage une projection dans le futur. Elle se place dans un processus d'*empowerment*, fondé sur un savoir, puisqu'il faut ici comprendre que sa collecte de récits de régularisation a bien fonctionné comme une acquisition cumulative d'informations finalement transformée en possibilité d'agir.

Enfin, il faut souligner que la démarche d'Alice correspond à un processus d'émancipation particulier : en se désignant comme sujet juridique et administratif, elle se désolidarise de sa famille, elle quitte le registre relationnel et statutaire d'épouse et de mère. Dans sa vision du processus, congruent avec les dispositions juridiques, cette individualisation n'est qu'une étape vers un changement collectif : son accès au séjour conditionnerait celui de son époux, et modifierait donc à terme l'avenir de la famille. Dans sa mise en pratique, elle agit comme une femme seule, indépendante, ou bien comme une cheffe de famille. Elle est loin du statut et du comportement qu'elle défend habituellement en tant qu'épouse soumise, obéissante, suivant son époux en migration, au service de sa famille. Plus exactement, elle agit dans les deux registres : elle continue à remplir ses obligations familiales tout en réalisant son projet personnel et familial de refonder le lien avec ses proches restés de l'autre côté de la migration. On pourrait estimer que la portée de l'initiative d'Alice est limitée : à l'issue d'un parcours compliqué, elle a obtenu un titre de séjour pour soins qui lui a été retiré avant même qu'elle puisse passer à l'étape suivante, la régularisation de son époux. Cependant, elle a été la première dans cette famille à pouvoir jouir d'un statut régulier, et ce statut lui a permis d'accomplir le premier retour en Inde. Et surtout, en agissant ainsi, elle a utilisé jusqu'au bout la logique statutaire : malade, elle s'est émancipée à travers un procédé de victimisation, elle fait la démonstration la mieux articulée, la plus explicite mais aussi la plus paradoxale, de son intégration dans la société française. Intégration étant le maître-mot de la politique immigratoire française : dans les textes législatifs et réglementaires, les personnes étrangères sont sommées, pour obtenir l'accès au séjour, de prouver leur intégration ; des conférences et des brochures destinées aux nouveaux arrivants exposent en tant que principe démocratique

français l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, Alice prouve son intégration lorsqu'elle agit en tant qu'individu, en tant que personne, en tant que femme.

Références bibliographiques

Fogel F., 2015, « *Rhythm and blues* de sans papiers parisiens », in Baussant M., Dos Santos I., Ribert É., Rivoal I. (eds), *Migrations humaines et mises en récit mémorielles : approches croisées en anthropologie et en préhistoire*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest.

Fogel F., (sous presse), *Parenté sans papiers*, La Roche-sur-Yon, Dépaysage (« Sous l'écorce »).